

---

# La manse des hackers

Hacking the lands for fun and profit

Kurichan

30 mars 2012

Historique des versions

Version 0.1

30 mars 2012

Premier brouillon pour l'Assemblée Générale du CLIP

## Résumé

Le but de la manse de hackers est de fournir un outil pour acheter des terrains d'expérimentation au hack en s'appuyant sur le Collectif de Libération de l'Immobilier Privé, le CLIP. Le sous-titre « Hacking the lands for fun and profit » est là pour donner d'emblée une dimension internationale au projet <sup>1</sup>.

## Table des matières

Motivations politiques .....	1
L'achat collectif du terrain .....	4
La souplesse du capital fondant .....	5
Saper juridiquement la valeur immobilière .....	7
Fonctionnement dans la transition hors économie .....	9

## Motivations politiques

Ce projet naît d'une envie de fusionner la dynamique des hackers avec la critique de la valeur marchande <sup>2</sup> concernant l'accès au terrain. Le hacker, au sens le plus noble de cet article, est celui qui tente de récupérer des capacités d'action sur les technologies. Il ne se définit d'ailleurs pas comme un simple facilitateur de prise de conscience pour le grand public mais comme un véritable acteur politique. Or « hacker », comprendre le fonctionnement d'une technique voire se l'approprier, peut être, ou disons pourrait devenir, une forme d'attaque de la marchandise et du travail <sup>3</sup>. Pour que cette attaque devienne percutante sur le territoire, il faut justement déplacer le repère de la mégapole, où tout le monde s'y retrouve aimanté par l'obligation de gagner sa subsistance par un travail, vers un accès direct aux ressources qui passe nécessairement par une localisation en périphérie de la ville travail.

---

<sup>1</sup>Et pour rester dans la tradition des titres à la manière de Phrack, voir [DegenerScience] Phrack-fr pour sa traduction.

<sup>2</sup>Théorisée dans le mouvement de la critique radicale de la valeur, dont le site Palim Psao est une bonne introduction, ainsi que dans une démarche de sortie de l'économie.

<sup>3</sup>A défaut de venir faire une recontre physique dans un « hackerspace », un repère de hackers, le lecteur décrouvant le milieu pourra par exemple se référer à cette page de l'Electrolab. La dimension non-marchande du partage de connaissances y est clairement affichée alors qu'il devrait s'agir, dans la médiation sociale économique, d'un service d'expertise payant. Ensuite la volonté de vouloir « comprendre les machines et objets qui les entourent » est une amorce de critique du travail. Dans ce domaine, l'individu idéal pour les institutions dominantes serait bien plutôt un ingénieur ou technicien extrêmement compétent sur un sujet spécialisé; pour dégager des revenus financiers à la hauteur de son excellence. Une fois le seuil de rentabilité atteint dans la bagarre avec la concurrence, ce salarié est sensé s'amuser à des loisirs créatifs.

Jusqu'à aujourd'hui, les lieux d'expérimentation technique sont soit sponsorisés par la municipalité ou une entreprise, soit squattés, voir même en réalité un mélange des deux. Peu importe de toute façon de savoir si l'hébergement du /tmp/lab au 6bis de Vitry-sur-Seine est un squat pur et dur ou une faveur d'occupation de la mairie en attendant les constructions du Grand Paris. Les deux approches sont gouvernées par une logique commune: profiter de l'abondance et des dysfonctionnements de la mégamachine.

### **L'illusion des hackerspaces en mécénat**

Un lieu mis à disposition par la mairie ou autre sponsor nécessite des contre-parties, pas forcément explicites mais bien réelles: animations socio-culturelles gratuites pour le grand public (auxquelles les institutions étatiques auraient dû allouer un budget dédié), formations pour chômeurs ou travailleurs pauvres (heu non pardon futurs créateurs d'entreprises) pour qu'ils retrouvent le chemin de la valorisation professionnelle (c'est-à-dire le champ de bataille des compétences marchandes), festivals de sensibilisation aux nouvelles technologies... Sans compter le cortège de journalistes, d'artistes entrepreneurs, de chercheurs en laboratoire qui finalement observent les activités des hackers pour pouvoir ensuite détourner cette énergie spontanée en reportages marchandes, prise de subventions ou tremplins pour leur réussite personnelle<sup>4</sup>.

Même les hackers les plus amis avec la civilisation du travail et des marchandises commencent à reconnaître que les institutions ou entreprises intéressées par leur pratique ne sont pas des mécènes. Mais ces acteurs sont plutôt bien motivés par la récupération d'énergie humaine à moindre coût; pour espérer la transformer en valeur économique à leur avantage, ou du moins y prétendre, ce qui suffira pour assurer des promesses de croissance et sauver les banques.

### **L'asphyxie chronique du squat urbain**

Paraissant au premier abord dans une logique opposé, les squats urbains semblent être le lieu idéal pour lancer des pratiques de hacker. Il est vrai que des locaux fonctionnels et abandonnés sont intéressants pour pouvoir être opérationnel rapidement. Ils présentent de plus une belle symbolique de récupération des ruines du système, ou plus exactement d'un sport de glisse sur ses dysfonctionnements. Seulement pourquoi des locaux encore viables, puisque des gens peuvent y habiter, sont-ils abandonnés? Parce que leurs riches propriétaires les ont tout simplement oubliés?

La principale raison tient en fait à la spéculation, si vitale justement à la croissance économique. Car c'est bien ce mécanisme gracieux qui permet de générer ensuite des budgets de subventions, si prisés par les citoyens qui voudraient tant produire du bien commun avec des deniers publics. Dans l'immense majorité des squats urbains (et probablement même ruraux), le lieu est très rarement oublié par son propriétaire pour la bonne raison qu'il représente des milliers d'euros. Le lieu occupé en squat représente donc de la valeur en gestation pour une revente avec plus-value ou

---

<sup>4</sup>Sur ce point le Fabfest est un exemple récent très illustratif de la dépossession dont les hackers font les frais. Les associations pionnières dans l'usage créatif et populaire des techniques numériques ne voient pas un euro des budgets pourtant alloués à ce but dans les si complexes demandes de subventions ou emplois fictifs dans l'art de vendre du vent.

l'investissement dans un nouveau projet immobilier. Du coup l'habiter est forcément éphémère et gêne de fait à une organisation stable. Mais surtout, ne reposer que sur des squats pour lancer un mouvement d'appropriation technique post-industrielle est une erreur politique: pour que des lieux utilisables soient régulièrement abandonnés, il faut justement que la croissance économique tourne à plein régime. La destruction de l'existant pour reconstruire en plus grand est l'un des mécanisme fondamental du capitalisme.

Le squat urbain permet ainsi d'occuper certains espaces gratuitement entre deux temps morts du cycle de valorisation immobilière mais c'est clairement une solution misérable pour tisser des liens solides entre hackerspaces. Sommes-nous donc condamner à n'être qu'asphyxier à l'intérieur de ces centres urbains produisant tant de valeur? Probablement que oui en refusant de les quitter. En revanche, avec un peu de réflexion sur la dynamique du capital et un petit pas de côté, beaucoup de possibilités s'ouvrent pour accéder à un hackerspace résistant aux aboutissements des spéculations immobilières et ignorant tout des convois de CRS.

### **Lutte choisie pour libérer l'immobilier privé**

Dans cette solution, l'accès au terrain est rendu possible en poussant la démarche non marchande du hack vers la destruction de la propriété privée et donc de la valeur immobilière qui lui est associée. Ce basculement est rendu possible par le Collectif de Libération de l'Immobilier Privé, appelé CLIP, une association garantissant que le bien acheté ne pourra pas être revendu. Le CLIP a en plus une fonction élargie de réaliser un archipel de lieu en propriété d'usage où finalement le droit de propriété est remplacé par un droit d'usage permettant le changement sans avoir à passer par l'économie. Cependant dans la logique du CLIP, comme dans celle du hacker, l'accès au terrain se fait de manière légale en acceptant de payer le prix fixé par le marché pour accéder à un bien immobilier. Il ne s'agit donc pas d'organiser une confrontation violente avec le système en place en tentant de récupérer l'accès aux ressources par une occupation de force. C'est clairement une limite de l'approche décrite ici: les prix fermes exigés par le marché et gonflés par la spéculation des dernières décennies sont finalement acceptés, ou plutôt subis, lors de l'accès au terrain.

Par cette méthode utilisant le CLIP, il n'est donc pas judicieux de chercher à racheter de grands terrains pour viser l'autonomie agro-alimentaire. Partir sur cette voie signifierait réussir à purger le capital fictif créé par la spéculation immobilière sur des milliers de mètres carrés. Il faudrait pour cela participer à un cycle de valorisation hautement capitaliste et donc complètement incompatible avec une autonomie agroalimentaire respectant les temps et équilibres naturels. Pour les projets nécessitant beaucoup d'espace, il faudra probablement organiser des occupations de terres<sup>5</sup> ou espérer que certaines communes changent de politique d'occupation des sols en n'espérant plus rendre chaque mètre carré rentable, que ce soit en tourisme vert ou agriculteurs transformant les produits de la terre en marchandises.

Néanmoins même sans passer par une lutte derrière les barricades en y espérant l'insurrection qui vient, acheter de petits terrains qui ne retournent plus dans le marché

---

<sup>5</sup>telles que la récupération du mas Cévenol de la vieille Valette ou celles ce déroulant actuellement en Andalousie. A noter au passage, que le mot mas est dérivé de manse.

est déjà un projet ambitieux. Et au regard des positions professionnelles des hackers, il se pourrait même que ce soit la méthode la plus efficace pour commencer à s'organiser au delà de lieux éphémères.

## **L'achat collectif du terrain**

### **Un prix découpé hors logique économique**

L'utilisation du CLIP pour monter un hackerspace possède cette particularité élégante de chercher l'ouverture en sortant de la logique marchande; tout en reconnaissant sa domination! Pour démarrer, le lieu devra donc être acheté, le prix sera découpé en parts égales pour chaque membre. En revanche comme le but est d'y faire du hack, il est largement préférable que ce soit un terrain constructible vide. Le premier avantage est qu'il sera moins cher et donc plus abordable. Le second, plus important, est de pouvoir partir sur une construction qui convient au collectif. Le conditionnement économique commence déjà à se fissurer sur ce point. Dans la normalité du marché immobilier, acheter un terrain constructible d'une centaine de mètres carrés en périphérie urbaine implique d'y construire une maison individuelle correspondant au pouvoir d'achat moyen d'un ménage français. Les prix exorbitants de l'immobilier correspondent justement à la solvabilité d'agents économiques en phase avec le fameux niveau de vie de leur nation, qui est en réalité le niveau de développement capitaliste fonctionnant sur le travail, la marchandise et l'argent.

### **Briser l'autorité du marché par la manse**

Le découpage du territoire organisé par le marché, et quasi universellement accepté, est de vivre dans un petit appartement d'une dizaine de mètres carrés en mégapole, pour être au coeur du processus de création de valeur et avoir peu de transports pour aller travailler, ou bien d'habiter en périphérie dans une maison de plus de 100 mètres carrés mais le payer en transport. Vouloir habiter une dizaine de mètres carrés en périphérie pour faciliter un accès collectif à un bien immobilier est légal mais ruine complètement la dynamique de croissance économique. Ainsi une fois le terrain acheté, sa répartition n'est plus déterminé par le pouvoir financier de chacun de ses membres, comme pour une centrale de groupement d'achat, mais par les possibilités de vie concrètes offertes pas les ressources. A l'époque pré-capitaliste, le système permettant la répartition des terres pour la subsistance s'appelait une manse. C'était une communauté locale, même dominée par des rapports de noblesse oppressants, qui jugeait de l'attribution du terrain pour chacun; à la grande différence d'un marché qui pose un grand équivalent général pour toute la population mondiale. Aujourd'hui dans un contexte très différent où les seigneurs ont disparus, il est libérateur de briser l'autorité du marché en se répartissant les ressources d'un terrain par un droit d'usage qui permettra d'expérimenter des techniques post-industrielles sans contrainte de rentabilité. Il s'agit donc de construire maintenant la manse des hackers.

### **Discussion sur des lieux à vendre**

Quel est donc le terrain qui pourrait accueillir un hackerspace de ce type? Cela dépend évidemment du nombre de personnes intéressées et de la somme moyenne qu'ils peuvent y mettre. On se risquera cependant déjà à une petite esquisse de discussion. Concernant la région d'Ile-de-France, il est clair que Paris intramuros ou sa proche

banlieue sont à éliminer car ce sont des hauts points de la spéculation immobilière. En revanche dans un rayon de 50 à 80km, donc facilement accessible en train, voiture, voire même à 4 heures de vélo, beaucoup de possibilités s'ouvrent. Proposons ainsi comme exemples:

- Bonneval, au sud ouest Chartres, avec un terrain à 33 600€ pour 1 316 m<sup>2</sup> (soit du 30€ le m<sup>2</sup>). En étant une dizaine, il faut y mettre 3 000€ chacun.
- Ouarville, entre Chartres et Angerville avec un terrain à 46 800€ pour 446 m<sup>2</sup> (soit du 100€ le m<sup>2</sup>). Un prix classique à la périphérie Parisienne. L'avantage de ce terrain est qu'il est près d'Angerville, bien déservi par des navettes avec le RER C d'Etampes. En étant une dizaine, il faut y mettre 4 600€ chacun ou alors passer à une vingtaine pour chuter à des parts d'environ 2 000€.
- Fontenailles, à l'est de Melun avec un terrain de 114 650€ pour 1 300 m<sup>2</sup> (soit du 90€ le m<sup>2</sup>). Semblable à Ouarville, le terrain est déservi par le RER D à Melun. Seulement cette fois en étant une vingtaine, il faudra oser y mettre chacun 6 000€.
- Limours, au nord ouest de l'Essonne avec un terrain de 181 100€ pour 490m<sup>2</sup> (soit du 369€ le m<sup>2</sup>). Nous sommes arrivés à la périphérie de la mégalopole! Les prix s'envolent, il faut maintenant être une trentaine pour faire des parts d'environ 6 000€.

Dans ces exemples, facilement trouvé sur l'internet commercial, le compromis à trouver entre proximité de Paris et prix abordables se voient très vite puisque qu'il existe un facteur 10 du prix au mètre carré entre Ouarville et Limours pour une distance entre les deux de 80km.

## La souplesse du capital fondant

Lorsque le lieu a été payé, le simple remplacement du droit de propriété par un droit d'usage va permettre de laisser le capital initial fondre dans le temps. Ainsi, que récupérera un membre qui s'en va au bout de quelques années? Nécessairement moins. Le CLIP interdisant la revente du lieu, il n'est plus question que la somme initiale se valorise même si le marché lui fait prendre de la valeur: voici là un point important qui permet de désamorcer des conflits souvent alimentés par l'appât des gains d'une revente. A ce stade, le terme de capital devient d'ailleurs désuet puisque l'argent ne peut plus s'auto-valoriser, comme sur un livret bancaire labélisé alternatif et citoyen, mais est condamné à fondre dans le temps. Même s'il s'agit d'un oxymore, il reste marrant de parler de capital fondant. Car clairement un membre qui s'en va au bout de quelques années doit quand même récupérer une partie de sa somme puisqu'il va devoir affronter de nouveau la médiation sociale assurée par l'argent. Mais avant de donner un exemple chiffré des sommes potentiellement récupérables, il convient d'explicitier plus concrètement la manière dont la valeur immobilière du lieu se trouve saper en passant d'une somme d'individus à une personne morale.

Enfin le fait que la propriété du capital investi diminue chaque mois s'apparente, du côté de la vision marchande, à une location d'un droit d'usage, comme n'importe quelle entreprise de ce secteur pourrait la fournir. Mais où va cette part de capital en termes de comptabilité? Il s'agit en fait du transfert d'une part de capital de chacun

des membres à une personne morale devenant à terme l'unique propriétaire du lieu. Ce propriétaire sera donc l'ensemble des membres ayant utilisés ce terrain, c'est-à-dire une entité non identifiable, telles l'héritage de l'humanité qui nous est offert en tant qu'habitant de la planète. Lorsque cette étape sera atteinte, le concept bourgeois de propriété aura été complètement saper sur ses propre bases par une destruction volontaire de son propre capital, au lieu d'en chercher une valorisation. Mais pour y parvenir, soyons d'une souplesse élégante en n'attendant pas d'une minorité un sacrifice sur l'instant mais plutôt un transfert collectif de capital qui se déroule sur 10, 20, 30 ans, voire plus ou moins.

### **Prendre le temps de sortir de l'économie**

La transition du lieu hors de l'économie est à décider par son collectif. En effet, plus la part cédée par an est importante et plus le lieu sera rapidement hors de l'économie pour pouvoir y expérimenter une véritable gestion post-capitaliste sans rien devoir financièrement aux sortants et rien demander aux entrants. Par contre la prise de risque sur le lieu est haute. Dans le cas où un conflit trop violent survient obligeant le départ de membres, ces derniers repartent avec très peu pour affronter la réalité marchande et y monter un nouveau lieu. Il auront même l'impression d'avoir payer le lieu du collectif restant à leurs dépends ce qui risque d'augmenter la violence du conflit. Ou une autre solution est de faire appel à d'autres lieux hors de l'économie, potentiellement accessible par le réseau du CLIP ou du Mietshäuser Syndikat, qui pourraient les accueillir mais encore faut-il que ces lieux existent! Il sont clairement en nombre insuffisant aujourd'hui pour proposer des arrangements variés. Inversement, plus la part cédée à la personne morale propriétaire est faible, avec une sortie définitive dépassant 30 ans, et plus la gestion est pénible.

Pour prendre un exemple en chiffres avec des sommes initiales engagées de 3 000 euros pour chaque membre. La première année est vierge de cotisation, une juste récompense pour la prise de risque initiale et surtout la difficulté de rassembler la somme. Dès le début de la seconde année, 100 euros par membre sont transférés vers la personne morale propriétaire. Une personne partant au bout de 6 mois pourra donc récupérer ses 3 000 euros tandis qu'un autre partant au bout d'un an et un jour ne retrouvera que 2 900 euros. Les modalités pratiques de remboursement sont explicités plus en détails dans la partie du fonctionnement durant la transition hors économie. Cependant en restant sur une base de 1 000 euros par an, il faut attendre 30 ans avec qu'un lieu soit définitivement hors du marché.

### **Ajuster les cotisations de capital sur les usages**

C'est pourquoi, même si au départ chaque membre apporte la même somme d'argent pour partir sur des bases équitables lors du lancement du projet, il peut être intéressant, voire carrément indispensable, de ré-évaluer chaque année les sommes transférées vers la personne morale propriétaire du lieu. En effet, certains membres auront peut-être un usage dépassant les sommes engagées initialement, surtout s'ils y habitent partiellement ou y réalisent de gros projets. A l'opposé d'autres auront probablement moins le temps de venir et devraient donc voir leur contribution allégée.

En reprenant l'exemple de parts transférées à raison de 100 euros par an pour une somme initialement engagée de 3 000 euros. Il est clair qu'une contribution de 100

euros par an est trop faible pour un membre utilisant le lieu en habitation quasiment secondaire ou y réalisant de gros projets de hacker attaquant la marchandise (comme entre autre réaliser sa propre maison en kit en utilisant les machines à disposition). Inversement, un membre pris par d'autres projets ou des contraintes de la vie, tel que jeune parent, aura une contribution trop forte s'il ne peut venir qu'une fois par an. Ce genre d'aléas sera évidemment à discuter par le collectif lui-même.

### **Invitation à détruire son capital sans se martyriser**

Néanmoins une attitude que la manse des hackers aimerait bien encouragée est aussi celle de la destruction ouverte et spontanée de son capital. Pour un projet avec une somme initiale de 3 000 euros fonctionnant correctement depuis 5 ans et permettant un usage largement rentabilisé financièrement face à un marché qui y aurait appliqué une foule de services payants, il est attendu du membre de lâcher son capital de par lui-même en se disant que finalement 600 euros par an est dérisoire au vu des services obtenus. Cependant cette pratique de destruction du capital est un équilibre difficile à trancher puisqu'il dépend du grand équivalent général extérieur représenté par le pouvoir d'achat.

A l'inverse, il ne faut pas inviter les membres à se placer trop tôt en martyrs du capital car il est assez courant dans les associations que ce soit un petit groupe qui paie tout de part sa générosité. Le gros avantage du CLIP est de pouvoir organiser la destruction du capital progressivement dans le temps, en sollicitant également l'aide des autres. Il devient finalement possible de démarrer un achat sans le terminer mais en ayant la garantie que ses efforts en soient plus transformée en valeur marchande, en tout cas sur le plan immobilier.

### **Saper juridiquement la valeur immobilière**

Une fois l'achat réalisé à plusieurs et le lieu placé hors du marché immobilier par son rattachement au CLIP, comment les sommes investies sont-elles gérées? Légalement qui est propriétaire du lieu? Quel sera son rapport avec le CLIP?

### **Le propriétaire est une personne morale**

Deux montages juridiques se dégagent en fonction de la confiance des membres entre eux mais aussi des sommes en jeu représentant un réservoir d'existence en société capitaliste.

1. Une association est créée pour gérer ce lieu spécifique puis l'achète à partir des parts apportés par les membres. Dans les statuts, le CLIP possède un droit de veto interdisant la revente du lieu. L'avantage de cette solution est d'être simple à mettre en place, en revanche l'argent ne pourra plus ressortir en provenance de l'association lorsque qu'un des membres vient à partir. Il faudra s'organiser autrement.
2. Une Société Civile Immobilière (SCI) ainsi qu'une association sont créés pour gérer ce lieu spécifique puis la SCI l'achète à partir des parts apportés par les membres. Au départ, chacun a une part égale de capital dans la SCI correspondant

à la somme investie. L'association, également membre de la SCI, ne possède aucune part mais un transfert va se mettre en place. Dans les status de la SCI et également de l'association, le CLIP possède un droit de veto sur la revente du lieu. L'avantage de ce status est d'être propre juridiquement puisque l'enregistrement se fait devant notaire et donc un retour légal est possible en cas de conflit insoluble à l'amiable. L'inconvénient est de rajouter des frais de notaire pour chaque enregistrement effectué par la SCI, une structure qui sera de plus temporaire. Le second inconvénient, plus grave politiquement, est aussi d'aller moins loin dans le concept de manse où la gestion est sensée s'effectuer en dehors du droit bourgeois propre à la forme de vie capitaliste <sup>6</sup>.

Une fois l'argent rassemblé, le propriétaire est donc une personne morale, une association ou la SCI, qui effectue l'achat. Ensuite, pour attaquer le marché à en périr, faudrait-il que l'argent investi soit directement englouti par ce propriétaire et que les membres y ayant mis leur propre deniers gagnés à la sueur de leur front soit finalement les bonnes âmes contribuant à l'avènement d'un monde meilleur? Evidemment non, quoique c'est un raisonnement assez fréquemment rencontré dans les associations qui cherchent à rassembler de grandes sommes par beaucoup de petites contributions pour ensuite se ruer dans la gueule du loup et s'étonner de s'y retrouver seul <sup>7</sup>.

### **Modalités de transfert des capitaux individuels**

Illustrons maintenant un tel fonctionnement avec les deux systèmes juridiques proposés.

1. Dans le cas de l'association comme seul personne morale propriétaire du lieu, le transfert de capital est juridiquement effectué dès le départ. Cela n'empêche pas les membres d'avoir une gestion interne avec l'écriture des sommes transférées pour un arrangement à l'amiable facilité ultérieurement. Il est certain qu'en cas de confrontation grave entre le collectif habitant le lieu et un membre isolé, ce dernier peut se retrouver spolié de son capital sans aucun recours juridique. C'est ici que le CLIP aura aussi un rôle de médiateur en s'appuyant sur d'autres lieux. Il est clair qu'au départ, avec peu de personnes dans le réseau, les solutions sont amoindries.
2. Dans le cas de la SCI propriétaire du lieu au départ avec chaque membre comme sociétaire à part égale et l'association à part nulle, le transfert de capital s'effectuera juridiquement devant notaire. Chaque année, chaque sociétaire transférera donc une partie de ses parts vers l'association. Forcément, chaque écriture comptable nécessitera de payer des frais de notaire à la charge des membres. Une personne en conflit avec le collectif a dans ce cas un véritable recours juridique <sup>8</sup> pour pouvoir transformer ses parts restantes en argent. Enfin, au fil des années, toutes les parts seront transférées depuis les membres fondateurs de la SCI vers l'association. Cette dernière deviendra de fait l'unique propriétaire du lieu, la SCI sera alors dissoute.

Dans les deux montages juridiques, une association devient donc la propriétaire du lieu lorsqu'il est complètement passé hors économie. La seule différence est que le second montage s'appuie sur une SCI, permettant une protection juridique de l'Etat, pendant la transition.

---

<sup>7</sup>Il manque ici une critique du « financement participatif », alias « crowdfunding » à formuler.



## Fonctionnement dans la transition hors économie

Il convient maintenant d'esquisser un fonctionnement du lieu en transition économique devant gérer l'arrivée et le départ de membres. Les explications iront du cas le plus facile, l'arrivée d'un membre en renfort, vers le plus complexe, le départ de plus de la moitié des habitants.

### Arrivées, remplacements et départs sur un terrain d'entente

Dans le cas de l'arrivée d'un membre, le prix de sa part sera celui de la valeur du lieu moins la somme totale déjà transférée vers la personne morale propriétaire, divisée par le nombre de membres. Il est donc bénéfique d'arriver vers la fin de la transition pour ce qui est de l'achat du lieu en revanche d'autres pratiques seront à encourager par le collectif<sup>9</sup>. Pour les bénéficiaires du paiement, deux possibilités se dégagent.

- Le nouveau membre transfère son argent équitablement entre tous les membres du collectif. La transition du lieu hors économie s'en trouve accélérée
- Le nouveau membre transfère son argent vers des membres en particulier qui souhaiteraient récupérer une partie de leur somme parce qu'ils sont moins impliqués dans le projet. La transition du lieu hors économie reste au même régime mais certaines contraintes internes sont soulagées.

Le second point illustre d'ailleurs la situation en cas de remplacement où dans ce cas le membre entrant peut directement rembourser la somme due à celui qui sort. D'ailleurs tout membre sortant est encouragé à chercher un remplaçant pour ne pas fragiliser le collectif.

Mais même avec une recherche honnête, il pourrait ne pas en trouver, c'est le cas d'un départ sans remplacement. Plusieurs départs sans remplacement pourraient même survenir et quoiqu'ils appartiennent entièrement au collectif gérant le lieu de traiter ces cas, trois scénarios possibles peuvent être ici discutés de manière schématique.

Le premier se déroule sur une sortie idéale, le ou les membres partants trouvent un terrain d'entente avec le collectif, ce qui est le plus souhaitable pour tout fonctionnement de manse de hackers. Ainsi la personne quittant le lieu récupère ce qu'elle a besoin, que ce soit le remboursement de la somme qui lui ait due par les membres restants (qui peuvent la payer en une ou plusieurs fois), ou que ce soit par une compensation en nature (droit de revenir habiter le lieu gratuitement, réalisation d'un service personnel dédié, accueil dans un autre collectif), voire un mélange des deux.

### Un départ avec écueil économique

Dans le second cas, le membre sortant se considère perdant. Dans un délai fixé, il exige notamment le remboursement de sa somme initiale engagée que le collectif

---

<sup>9</sup>Il est évident que la pensée de la manse des hackers n'est pas de laisser les autres aller au feu en attendant de voir s'ils s'en sortent vivants. Dans une certaine mesure, le collectif peut aussi demander une contribution financière pour monter d'autres projets hors économie, une sorte de « Banque de potes » serait donc à créer.

restant n'est pas en mesure de payer. C'est d'ailleurs un soucis qui risque de se présenter souvent lors du démarrage d'un projet puisque c'est le moment où les sommes à rembourser sont les plus importantes et en même temps les arrangements en nature peu nombreux puisque matériellement rien n'est véritablement opérationnel sur le lieu. L'archipel en propriété d'usage est de plus aujourd'hui inexistant. En même temps, il est nécessaire de donner des modalités de remboursement minimum pour que le membre désirant quitter le lieu ne se retrouve pas complètement à sec. Une proposition de ces modalités peut être de rembourser la personne sortante du montant de sa cotisation annuelle durant chaque année jusqu'à remboursement complet de sa somme initiale. Un prix qui se justifie puisque le départ d'un membre offre alors plus de place pour la jouissance du même terrain <sup>10</sup>.

C'est bien dans la résolution de conflit que la transformation de la propriété privée en propriété d'usage joue un rôle fondamental. Le véritable coup de génie du CLIP est alors saisissable par le fait d'éviter la revente d'une partie ou de la totalité du lieu pour financer les sortants mais aussi ruiner tout l'héritage des efforts d'autonomie entrepris jusqu'alors sur ce terrain par des personnes et des énergies qui n'appartiennent même pas ou plus au collectif. Evidemment tenter une sortie du marché génère aussi des contraintes tangibles pour les sortants qui voient leur capital remboursé par petite coupure, sans plus de valeur et à grande échéance. Il s'agit bien d'un prêt gratuit relevant d'une pure folie en philosophie capitaliste. C'est pour cela que l'approche politique de la manse des hackers est si primordiale, parce que derrière les solutions ne se font pas avec des pratiques économiques courantes connus de tous mais par des chemins inexplorés, parfois potentiellement périlleux et donc à baliser. Il reste d'ailleurs sur ce sujet un dernier scénario à traiter sur un collectif incapable de gérer de manière interne un conflit.

## Résolution de conflits par une médiation en réseau

Pour les deux premiers scénarios, l'histoire du collectif se passe quand même plutôt bien: une sortie sans soucis pour le premier, un remboursement certes faible mais devant être accepté à la base du projet politique pour le second. Vient maintenant le scénario catastrophe à ne surtout pas éviter parce que s'y préparer est essentiel pour être capable de réagir dans l'urgence: un départ d'un ou plusieurs membres qui n'est délibérément et malhonnêtement pas remboursé par le reste du collectif. Pour les victimes, il va clairement falloir de débrouiller en dehors du collectif, la solution d'en venir aux mains ou d'orchestrer un attentat sur le lieu quitté est exclue ici dans le but de réfléchir à une civilisation post-capitaliste et non sa barbarisation.

Il reste comme premier recours d'organiser une tentative de résolution de conflit en passant par le réseau du CLIP ou au delà. C'est-à-dire exposer ouvertement le cas de litige et espérer que le réseau extérieur y consacre de l'intérêt par solidarité. Sans solution trouvée, le second recours est d'entacher la réputation du

---

<sup>10</sup> L'étalement dans le temps du transfert de capital vers la personne morale propriétaire joue ici un rôle crucial, notamment au départ. En effet plus cette somme est basse et plus le collectif aura des facilités à la fournir, en gagnant un temps précieux pour pouvoir trouver un ou des remplaçants. Pour reprendre encore l'exemple des parts de 3 000 euros fondants à 100 euros par an. Le départ d'une personne oblige à payer 100 euros par an, ce qui fait à peine 5 euros par membre pour un collectif de 20. En admettant la série noire de 10 personnes désertant le lieu, soit la moitié du collectif, il faudra fournir 1000 euros par an soit 100 euros par membre pour le collectif restant de 10. Or il s'agit bien là d'une somme dérisoire pour la jouissance sur un an d'un terrain de plusieurs centaines de mètres carrés en périphérie Parisienne.

collectif <sup>11</sup> par un malus à l'intérieur du réseau du CLIP. En société capitaliste, la résolution aurait d'ailleurs été beaucoup plus directe et violente. Une fois le litige reconnu juridiquement, si la personne devant s'acquitter de la somme refuse toujours de payer, elle termine avec la visite d'un huissier assermenté et des gendarmes, représentant le pouvoir exécutif inexistant dans le CLIP, qui lui prélevera des biens en dédommagement. Forcément, la procédure étant tellement lourde, il arrive que des victimes ne retrouvent jamais leur bien de cette manière mais plutôt par un mécanisme d'assurance <sup>12</sup> permettant de faire tourner l'économie à plein régime. Pour la résolution de conflits importants, il faut cependant voir que le CLIP possède deux armes de taille complètement inexistantes aujourd'hui sur le marché immobilier: un réseau de personnes et du temps.

En effet, une gestion collective étalée dans le temps est une approche que l'économie haït parce qu'elle fonctionne au contraire sur une foule d'individus isolés ayant besoin de payer des biens sur le moment. Sur un lieu ayant perdu la moitié de ses membres lors d'un conflit important, le réseau du CLIP peut, après concertation avec les victimes, tenté de renouer un dialogue de conciliation même 1, 2, 3, 5, voire 10 ans après. Ainsi un compromis en nature sera peut-être plus facile à trouver, les demandes des victimes pourraient avoir évoluées, des personnalités conflictuelles pourraient avoir quitté le lieu, etc... C'est ici un gros avantage du système: le lieu ne retournera pas dans le marché donc le temps peut aussi faire office de médiateur.

---

<sup>11</sup>A relier avec Bolo bolo.

<sup>12</sup>Histoire vécue à raconter sur accident de voiture avec personne insolvable...